



PROCÈS-VERBAL DES CANDIDATS ADMIS A L'EXAMEN D'ACCÈS AUX PROFESSIONS DE CONDUCTEUR DE TAXI ET VTC (Épreuve pratique)

Site de formation continue – EURE ET LOIR

SESSION DU 01 FEVRIER 2023 – CMA28

A Chartres, le 17 avril 2023

N° CANDIDATURE	TYPE EXAMEN	DECISION
249703TE1	VTC	ADMIS
131056TE1	VTC	ADMIS

La présidente de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Centre-Val de Loire

Aline MERIAU

